

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary Alberta **T2P 3M3**

Bid Fax: (403) 292-5786

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary Alberta T2P 3M3

Title Collect					
Title - Sujet Large Tents					
Solicitation No N° de l'invitatio	n l	Date			
W0127-16P018/A		2017-04-07			
Client Reference No N° de réfé	rence du client	GETS	Ref	. No N° de réf. de SEAG	
W0127-16P018		PW-S	CAI	L-139-6577	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	/IS No	/N° \	/ME	
CAL-6-39090 (139)					
Solicitation Closes -	L'invitation pr	end	fin	Time Zone	
at - à 02:00 PM	•			Fuseau horaire	
on - le 2017-05-23				Mountain Daylight	
on - le 2017-03-23				Saving Time MDT	
Delivery Required - Livraison ex	igée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adresser	Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteu			uyer Id - Id de l'acheteur	
Gjipali, Kristi			ca	al139	
Telephone No N° de téléphone		FA	X No	o N° de FAX	
(403)473-7218 ()		(40	103)292-5786		
Destination - of Goods, Services	•	·			
Destination - des biens, services					
Department Of National Defence					
Attn: BLDG 187 Sapper Way PO Box 10500 STN Forces					
Edmonton AB T5J 4J5					
Editionion AB 133 433					

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**



ld de l'acheteur - Buyer ID CAL~139 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	3
1.2	SOMMAIRE	
1.3	COMPTE RENDU	4
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	Présentation des offres	
2.3	ANCIEN FONCTIONNAIRE	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.5	LOIS APPLICABLES	
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE	5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	
	LÉMENTAIRES	
PARTI	E 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
A. OF	FRE À COMMANDES	9
6.1	OFFRE	9
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
6.8	INSTRUMENT DE COMMANDE	
6.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
6.10 6.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.12	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
	LOIS APPLICABLES	
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	DURÉE DU CONTRAT	
6.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.5	PAIEMENT	
6.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
6.7		
6.8	ASSURANCES	
6.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	14

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID CAL~139 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

ÈNONCÈ DES TRAVAUX	15
ANNEXE B	17
BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	19
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	19
ANNEXE D	20
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	20

N° de l'invitation - Solicitation No. W0127-16P018/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0127-16P018

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID **CAL 139** N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

Cette OC ne peut pas être utilisée pour se procurer des biens livrés à des endroits visés par la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones et les ententes sur les revendications territoriales globales.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséguente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

La présente offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) vise la fourniture de grandes tentes. selon les besoins du ministère de la Défense nationale (MDN) à Edmonton, en Alberta.

L'entrepreneur doit fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, de l'équipement, du matériel, de la supervision et de l'expertise nécessaires pour la fourniture, le montage et le démontage de tentes pour trois (3) groupes de la Division du Canada du ministère de la Défense nationale.

Les tentes doivent être opérationnelles du 8 juillet 2017 au 17 juillet 2017 à Calgary et du 21 juillet 2017 au 30 juillet 2017 à Edmonton, inclusivement, pour la première année.

Les dates opérationnelles pour les deux (2) années d'options de l'offre à commandes seront transmises par le Canada un minimum de 20 jours ouvrables avant la date de livraison, au besoin.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL\ 139$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6P018 CAL-6-39090

D'autres activités prévues par le ministère de la Défense nationale et les collectivités environnantes seront indiquées lorsque des commandes individuelles dans le cadre de l'offre à commandes seront passées.

1.2.2 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nordaméricain (ALENA)

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indigués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée cidessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

N° de l'invitation - Solicitation No. W0127-16P018/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0127-16P018

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Définitions

Pour les fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des</u> <u>finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>: 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Id de l'acheteur - Buyer ID CAL 139 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **quinze** (15) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique Un (1 copies papier)

Section II: offre financière Un (1 copies papier)

Section III: attestations Un (1 copies papier)

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

Id de l'acheteur - Buyer ID CAL 139 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier CAL-6-39090

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

S'il vous plaît voir annexe A et B, Besoin et Base de Paiement.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix

Le prix évalué le plus bas sera calculé comme suit :

La quantité par article de ligne sera multiplié par le prix unitaire pour atteindre le prix totale pour chaque article de ligne.

Le prix global total sera ensuite calculé en additionnant le prix total pour tous les articles de ligne.

Clause du Guide des CCUA M0222T (2016-01-28), Évaluation du prix - offrants établis au Canada et à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

CAL-6-39090

1

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats fede raux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Cette OC ne peut pas être utilisée pour se procurer des biens livrés à des endroits visés par la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones et les ententes sur les revendications territoriales globales.

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «D». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les **trente (30)** jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de un (1) an à compter de la date d'émission.

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL~139 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire deux (2), un (1) période aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes **trente (30)** jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Kristi Gjipali
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : région de l'Ouest
Adresse : 1650, 635-8 Avenue SW
Calgary Alberta
T2P 3M3

Téléphone : 403-473-7218 Télécopieur : 403-292-5786

Courriel: Kristi.gjipali@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

(À être détermine)

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}6\text{-}39090 \end{array}$

6.5.3 Représentant de l'offrant

(À remplir par L'offrant)

Nom :		
Titro ·		_
Organisation : _		
Adresse :		
Téléphone :		
Télécopieur :	 	
Courriel :	 	

6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est: Ministère de la Défense nationale

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser \$ 10,000.00 (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes:
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2016-04-04), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- e) les conditions générales <u>2010C</u>, Conditions générales services (complexité moyenne) ;
- f) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- i) l'Annexe « D », Rapports d'utilisation De L'offre à Commandes
- i) l'offre de l'offrant en date du

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010C</u> (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne), ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}6\text{-}39090 \end{array}$

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé **un prix ferme(s)**, précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de *douane* sont (à être déterminé) et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.5.3 Paiement Unique

H1000C (2008-05-12), Paiement Unique

6.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

(À être determine)

6.6 Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.7 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

6.8 Clauses du Guide des CCUA

A9006C	Contrat de défense	(2012-07-16)
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	(2010-01-11)
B1501C	Appareillage électrique	(2006-06-16)
B7500C	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE A

ÈNONCÈ DES TRAVAUX

La présente offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) vise la fourniture de **grandes tentes**, selon les besoins du ministère de la Défense nationale (MDN) à Edmonton, en Alberta.

L'entrepreneur doit fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, de l'équipement, du matériel, de la supervision et de l'expertise nécessaires pour la fourniture, le montage et le démontage de tentes pour trois (3) groupes de la Division du Canada du ministère de la Défense nationale.

Les tentes doivent être opérationnelles du 8 juillet 2017 au 17 juillet 2017 à Calgary et du 21 juillet 2017 au 30 juillet 2017 à Edmonton, inclusivement, pour la première année.

Les dates opérationnelles pour les deux (2) années d'options de l'offre à commandes seront transmises par le Canada un **minimum de 20 jours ouvrables** avant la date de livraison, au besoin.

D'autres activités prévues par le ministère de la Défense nationale et les collectivités environnantes seront indiquées lorsque des commandes individuelles dans le cadre de l'offre à commandes seront passées.

Le ministère de la Défense nationale a besoin de 12 tentes de qualité commerciale (10 pieds X 20 pieds) pour héberger environ 5 à 10 soldats par tente.

1. Exigence obligatoire

A. Les offrants doivent fournir le certificat indiquant la cote provinciale de résistance au feu de tentes avant l'attribution de l'offre à commandes.

2. Spécifications techniques obligatoires

A. Spécifications numériques des tentes

L'entrepreneur doit être en mesure de fournir des tentes comportant les composants requis suivants :

- 1. 12 unités de tentes 10 pi x 20 pi;
- 2. 6 unités de murs simples de 10 pi avec câbles pour diviser les tentes 10 pi x 20 pi;
- 3. 108 unités de poids de 135 lb;
- 4. 28 courroies à cliquet;
- 5. 28 courroies de poids de tentes.

B. Spécifications descriptives des tentes

- 1. Les tentes doivent être faites de toile épaisse.
- 2. Les tentes doivent être blanches.
- 3. L'ouverture des tentes doit être à l'avant comme un rideau.
- 4. Les tentes doivent pouvoir résister à un niveau normal de pluie et de vent.
- 5. Toutes les tentes doivent avoir la cote provinciale de résistance au feu.
- 6. Les tentes doivent constituer une structure autoportante ne comportant pas de mâts de soutien intérieurs.
- 7. Des poids doivent être utilisés pour l'installation et la solidification des structures de tentes contre le vent.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL 139
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

3. CONFIRMATION

- 1. L'offrant doit confirmer la réception des documents relatifs à la commande et la disponibilité des quantités demandées dans les quatre (4) heures suivant la réception des documents.
- 2. En cas de besoins urgents, la demande peut être transmise par téléphone ou par télécopieur, mais elle doit ensuite être présentée sur le formulaire officiel TPSGC-PWGSC 942 Commande subséquente à une offre à commandes.

4. LIEU DE LIVRAISON

L'adresse de livraison détaillée sera fournie chaque fois qu'une commande subséquente à une offre à commandes sera passée.

5. DÉLAIS DE LIVRAISON

1. Besoins courants

Tous les biens ou services doivent être livrés ou remis dans les **sept jours ouvrables** suivant la réception d'une commande subséquente à une offre à commandes. Les demandes peuvent être faites par d'autres moyens, comme par téléphone ou par télécopieur, mais elles doivent être confirmées par écrit sur un formulaire TPSGC ou dans un document de commande subséquente applicable.

2. Besoins urgents

Tous les biens ou services doivent être livrés ou remis dans les trois jours ouvrables suivant la réception d'une commande subséquente à une offre à commandes. Les demandes peuvent être faites par d'autres moyens, comme par téléphone ou par télécopieur, mais elles doivent être confirmées par écrit sur un formulaire TPSGC 942 ou dans un document de commande subséquente applicable.

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL\ 139$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les quantités sont estimatives et peuvent changer pour chaque commande subséquente.

Les prix indiqués dans la présente ne doivent pas comprendre la TPS.

Le cas échéant, la TPS sera présentée comme un élément distinct sur la facture.

Prix fermes pour répondre aux besoins susmentionnés.

Durée de la période d'offre à commandes : un an à compter de la date d'attribution

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix total	
1.	Tente 10 pi x 20 pi	12 unités	\$/unité	\$	
2.	Tous les murs et toits de tentes		\$/unité	\$	
3.	Murs simples de 10 pi avec câbles pour les divisions de tentes	6 unités	\$/unité	\$	
4.	Poids 135 lb	108 unités	\$/unité	\$	
5.	Courroies à cliquet	28 unités	\$/unité	\$	
6.	Courroies de poids de tentes	28 unités	\$/unité	\$	
7.	7. Destination FAB y compris tous les frais de transport, de livraison et de déchargement.				
	Prix TOTAL				

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID CAL~139 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

Première année d'option de l'offre à commandes : un an à partir de la date d'attribution

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix total	
1.	Tente 10 pi x 20 pi	12 unités	\$/unité	\$	
2.	Tous les murs et toits de tentes		\$/unité	\$	
3.	Murs simples de 10 pi avec câbles pour les divisions de tentes	6 unités	\$/unité	\$	
4.	Poids 135 lb	108 unités	\$/unité	\$	
5.	Courroies à cliquet	28 unités	\$/unité	\$	
6.	Courroies de poids de tentes	28 unités	\$/unité	\$	
7. Destination FAB y compris tous les frais de transport, de livraison et de déchargement.				\$	
	Prix TOTAL				

Deuxième année d'option de l'offre à commandes : un an à partir de la date d'attribution

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix total	
1.	Tente 10 pi x 20 pi	12 unités	\$/unité	\$	
2.	Tous les murs et toits de tentes		\$/unité	\$	
3.	Murs simples de 10 pi avec câbles pour les divisions de tentes	6 unités	\$/unité	\$	
4.	Poids 135 lb	108 unités	\$/unité	\$	
5.	Courroies à cliquet	28 unités	\$/unité	\$	
6.	Courroies de poids de tentes	28 unités	\$/unité	\$	
7.	7. Destination FAB y compris tous les frais de transport, de livraison et de déchargement.				
	Prix TOTAL				

N° de l'invitation - Solicitation No. W0127-16P018/A \(\text{N}^0 \) de réf. du client - Client Ref. No. \(\text{File No.} \cdot \text{N}^0 \) du dossier \(\text{W0127-16P018} \) \(\text{CAL-6-39090} \) W0127-16P018

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID CAL 139 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

CAL-6-39090

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID CAL~139 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-6-39090

ANNEXE D

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parven	ir à:		
Télécopieur:	lics et Services gouvernementaux Cana (403) 292-5786 wst-pa-cal@tpsgc-pwgsc.gc.ca	da	
Calendrier o	les rapports trimestriels d'utilisation:		
() 1 ^{er} trimes	stre: du 1 ^{er} avril au 30juin.	() 2 ^{ième} trimestre: du 1 ^{er} jui	llet au septembre.
() 3 ^{ième} trii	mestre: du 1 ^{er} octobre au 31décembre.	() 4 ^{ième} trimestre: du 1 ^{er} ja	nvier au 31mars.
FOURNISSE	JR:		
	RE À COMMANDES :		
MINISTÈRE (DU ORGANISME:		
N ^O d'article	Description comman		Valeur de la command
			- Communa
A) Valeur to	tale en dollars des commandes pour la p	ériode de référence:	
B) Comman	des totales accumulées à ce jour:		
(A+B) Comn	nandes totales accumulées:		
AUCUN RAP	PORT: Nous n'avons pas conclu d'affair	es avec le gouvernement du Can	ada pour cette
PRÉSENTÉ F Nom:	PAR:	Numéro de téléphone :	
	:	DATE :	